

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 11 mai 2021 à 9h

DÉLIBÉRATION N°2021-05-05

Approbation de l'avenant au Programme d'Actions de Préventions des Inondations Rouen Louviers Austreberthe

Date de convocation : 22 avril 2021

Délégués présents :

- Bertrand BELLANGER, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Gérard CHERON, Département de l'Eure, suppléant
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération, titulaire
- Maria DUFROY, CC Roumois Seine, suppléante
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle

Pouvoir :

- Bernard LEROY, Communauté d'agglomération Seine Eure, pouvoir à Frédéric DUCHÉ

Secrétaire de séance :

- M. Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération

Membres en exercice : 11 - **Nombre de voix total** : 100

Quorum : 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10 représentants 99 voix

Exposé des motifs

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) établie à l'échelle du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) Rouen-Louviers-Austreberthe (RLA) a été approuvée par arrêté inter-préfectoral du 30 janvier 2017. En application de cette SLGRI, un Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) a été labellisé en 2018 et formalisé au moyen d'une convention-cadre spécifique sur la période 2018-2021. Le Président précise que lors de l'élaboration de ce document cadre, le SMGSN n'existait pas et que l'étude de gouvernance ayant conduit à sa création n'était pas encore engagée.

Ce PAPI d'intention a pour objet de mobiliser les partenaires que sont les services de l'État, l'Agence de l'Eau, le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec, la Communauté d'Agglomération Seine Eure et le Syndicat Mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec autour d'une approche intégrée de prévention des inondations afin de réduire les dommages aux personnes et aux biens. La Métropole Rouen Normandie, en qualité de chef de file de la SLGRI sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe, porte l'animation de ce PAPI, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de plusieurs actions du programme.

Les élus du syndicat se sont prononcés en faveur d'accord de principe à l'adhésion du SMGSN au PAPI de Rouen Louviers Austreberthe lors du comité syndical du 15 décembre dernier.

Le calendrier initial de réalisation du PAPI d'intention ayant été ralenti par plusieurs facteurs (sélection des prestataires plus complexe que prévu, délai de réalisation de plusieurs études plus long, crise sanitaire du Covid 19...), un rallongement de la durée du PAPI d'intention s'avère donc nécessaire. En outre, la création en 2020 du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, rend opportun l'élargissement des parties signataires de la convention.

Ainsi, il est apparu nécessaire de faire un avenant à la convention-cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe 2018-2021.

Délibération

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,

Vu la délibération du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande n°2020-12-6 relative à l'adhésion aux Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations de Rouen Louviers Austreberthe du 15 décembre 2020,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 31 mars 2016 désignant la Métropole Rouen-Normandie parmi les parties prenantes concernées, ainsi que le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) pour le territoire à risque important d'inondation de Rouen-Louviers-Austreberthe,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 30 janvier 2017 approuvant la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) pour le territoire à risque important d'inondation de Rouen-Louviers-Austreberthe,

Vu la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'Intention Rouen-Louviers-Austreberthe signée le 12 novembre 2018,

Vu la note technique NOR : ECOT1904359C du 11 février 2019 relative au fonds de prévention des risques naturels majeurs ;

Considérant que le PAPI Rouen Louviers Austreberthe est primordial pour permettre de réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation et qu'à cette fin, il est nécessaire de conclure une convention fixant l'engagement financier des différents maîtres d'ouvrage concernant les actions à mettre en œuvre.

Considérant la nécessité de formaliser par voie d'avenant les modifications envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI,

Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention-cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe 2018-2021 en annexe,
- d'habiliter le Président à signer ledit avenant et tous les documents y afférant.

Le président du
Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande



Bertrand BELLANGER